

Communiqué de presse du 19 octobre 2010

**668 postes d'internes de médecine générale laissés vacants cette année
2 341 depuis 4 ans
Le retard s'accumule
Les conséquences sur la démographie médicale se font déjà sentir**

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale s'inquiète une fois encore des conséquences des conditions dramatiques de l'enseignement de la médecine générale dans les facultés de Médecine.

Depuis 2007, date des premiers diplômés du DES de médecine générale, le nombre d'internes ne cesse de croître et dans le même temps le nombre de postes laissés vacants reste important faute de moyens dédiés à la filière universitaire de médecine générale. Pour répondre aux enjeux de la démographie médicale et pour assurer l'accès aux soins des patients, **il faut en 2011, 3 500 postes pour les internes de médecine générale.**

Cela suppose de recruter et de former plus d'enseignants cliniciens ambulatoires (ECA) maîtres de stage, de nommer par an et sur 5 ans, 50 chefs de clinique, 50 enseignants associés et 50 enseignants titulaires.

Or à ce jour, seuls une quinzaine de chefs de clinique semblent pouvoir être nommés en novembre 2010, seuls 16 enseignants associés sur les 22 possibles seront nommés et uniquement 10 enseignants titulaires sur les 39 possibles seront nommés selon la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nous sommes loin du compte et les conséquences sur la démographie médicale se font déjà sentir avec moins de 10 % d'installation en médecine générale ambulatoire. 66% des jeunes médecins généralistes préfèrent le salariat, alors que les 24% restant remplacent. L'âge moyen d'installation ne cesse de reculer, il est bientôt à 40 ans.

Le SNEMG réclame :

- **Un statut universitaire pour les 4700 d'enseignants cliniciens ambulatoires (ECA) maîtres de stage qui enseignent aux internes sur les lieux d'exercice**
- **La nomination de la totalité des 22 enseignants reconnus aptes à la fonction de Maître de Conférences Associé par le Conseil National des Universités**
- **La nomination des 39 enseignants universitaires associés reconnus aptes à la titularisation par la Commission Nationale d'Intégration.**
- **Un plan de nomination par an et sur 5 ans de 50 enseignants titulaires, 50 enseignants associés et 50 chefs de clinique (loi HPST).**
- **La revalorisation des honoraires pédagogiques des ECA maîtres de stage**
- **La création d'un statut de praticien généraliste des universités entre le clinicat et le poste de maître de conférences des universités.**

Sans ces décisions, faute de relève en l'absence de projet professionnel en médecine générale à l'université, les territoires continueront à se dépeupler de leurs médecins généralistes.

Pour le bureau du SNEMG

Dr Sébastien Leruste, Président

Contact presse : Dr Sébastien Leruste - 06 13 37 30 86 - s.leruste@snemg.fr